



académie  
Lille



# VADEMECUM

Région académique  
HAUTS-DE-FRANCE

## Tableau d'avancement à la hors classe des professeurs des écoles







Académie de Lille

Rentrée 2023

<a href="#">Calendrier des opérations</a> .....	Page 3
<a href="#">Contingent des promotions</a> .....	Page 4
<a href="#">Qui est concerné ?</a> .....	Page 5
<a href="#">L'échelon de l'enseignant</a> .....	Page 6
<a href="#">La position de l'enseignant</a> .....	Page 7-8
<a href="#">A noter</a> .....	Page 9
<b>Comment se déroule la Campagne ?</b>	
<a href="#">Candidature</a> .....	Page 10
<b>Elaboration du tableau d'avancement :</b>	
<a href="#">Ancienneté de l'agent</a> .....	Page 11
<a href="#">Appréciation de la valeur professionnelle</a> .....	Page 12
<a href="#">Egalité de barème = critères suivants</a> .....	Page 13
<a href="#">Retrait de promotion</a> .....	Page 14
<a href="#">Classement et nomination</a> .....	Page 15
<a href="#">CONTACTS</a> .....	Page 16

# Calendrier des opérations

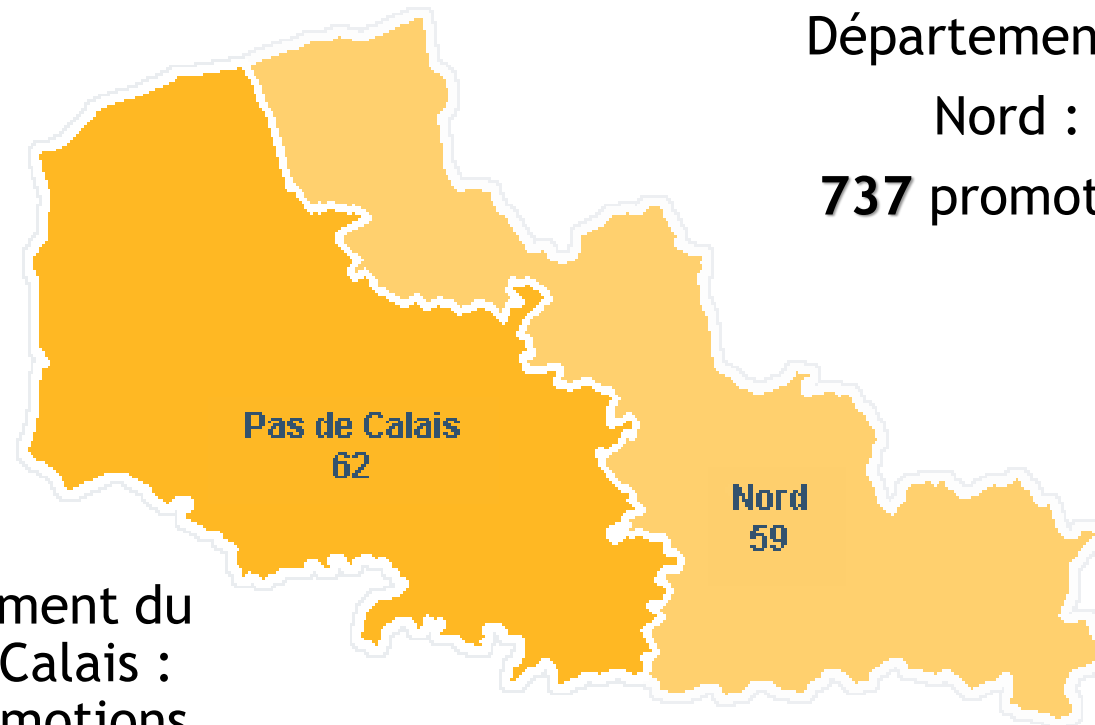
## Commun aux deux départements

- Le 22/03/2023 :  Ouverture de la campagne : envoi des mails aux promouvables
- Du 23/03/2023 au 31/03/2023 :  Constitution du dossier enseignant  
(aucune candidature n'est nécessaire, possibilité de vérifier le CV sur Iprof)
- Du 03/04/2023 au 14/04/2023 :  Saisie des avis IEN de circonscription
- A partir du 02/05/2023 :  Appréciation IA-DASEN
- Du 09/05/2023 au 16/06/2023 :  Etude du tableau d'avancement par le Bureau de la Gestion Collective - DSDEN du Nord (BGC-DPEP)
- Début septembre 2023 :  Publication des promus au tableau d'avancement à la Hors classe 2023

# Contingent des promotions

Le contingent 2023 n'est pas encore connu.  
Pour information, le contingent de 2022 est détaillé ci-dessous.

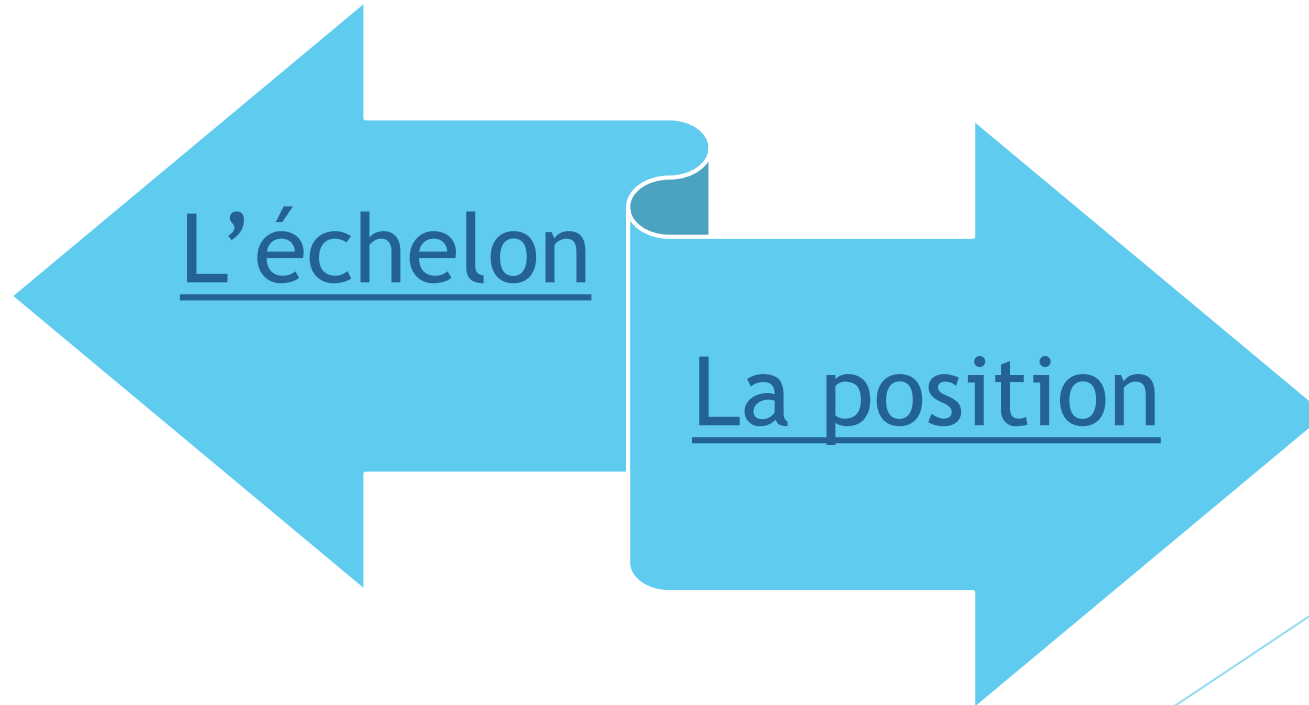
Académie de Lille :  
**1208** promotions



Département du  
Pas-de-Calais :  
**471** promotions

# Qui est concerné ?

Deux conditions cumulables sont nécessaires pour être promouvables :



# Qui est concerné ?

## L'échelon de l'enseignant

Tous les personnels enseignants du premier degré, avec au moins deux ans d'ancienneté dans le 9ème échelon en date du 31 août 2023.

Les agents promouvables à la hors classe et partant à la retraite à la rentrée 2023 ont la possibilité d'annuler leur retraite avant le vendredi 5 mai 2023, en vue d'une possible promotion.

# Qui est concerné ?

## La position de l'enseignant

↳ Sont concernés, les agents qui, au 31 août 2023, sont :

- **en position d'activité**, y compris congé de longue maladie (CLM), longue durée (CLD) ou en congé de formation professionnelle (CFP) ;
- **en position de détachement** ;
- **ou mis à disposition d'un organisme ou d'une autre administration** .

# Qui est concerné ?

- **Les agents en congé parental ou en disponibilité pour élever un enfant** (article 54 bis de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée) depuis le 08/08/2019.

NB : Avant la date du 08/08/2019, l'avancement de ces agents ne sera pris en compte que sous réserve de justificatif d'activité et dans la limite de 5 ans dans la carrière.

- **Les agents dans certaines positions de disponibilité** (pour études ou recherches ; sur demande pour convenances personnelles ; pour donner des soins à un proche nécessitant la présence d'une tiers-personne ou disponibilité pour suivre le conjoint) **qui ont exercé une activité professionnelle sous réserve de justificatif et dans la limite de 5 ans dans la carrière.** La liste des pièces justificatives fixée par l'arrêté du 14 juin 2019 est à transmettre au BGC-DPEP- DSDEN du Nord ([dsden59.dpep-bgc@ac-lille.fr](mailto:dsden59.dpep-bgc@ac-lille.fr)) pour les enseignants du Nord et du Pas-de-Calais.



# Qui est concerné ?



## A noter

Conditions particulières pour le personnel consacrant 70% ou plus de leur temps de travail à une activité syndicale depuis au moins 6 mois.

Ces personnes sont inscrites de plein droit au tableau d'avancement lorsqu'elles réunissent les conditions d'éligibilité et justifie d'une ancienneté dans leur grade (classe normale) =/> à l'ancienneté moyenne des agents promus au titre du précédent tableau d'avancement.

Cette inscription n'emporte pas, toutefois, un droit automatique à être promu au grade supérieur. Cet avancement demeure un avancement au choix décidé par l'autorité compétente.

*Pour information, l'ancienneté moyenne acquise dans le grade de la classe normale par les promus au tableau d'avancement à la Hors Classe 2021 est de :*

- 18 ans 11 mois 05 jours dans le département du Nord ;
- 25 ans 04 mois 21 jours dans le département du Pas-de-Calais.

# Comment se déroule la campagne ?

## Candidature

- Tous les agents promouvables sont avertis par un message sur I.prof. **Ils n'ont pas à émettre de candidature.** Ils peuvent vérifier leur CV sur I.prof lors de la période de constitution du dossier.
- La situation des agents promouvables est automatiquement étudiée par l'administration.

# Comment se déroule la campagne ?

## Elaboration du tableau d'avancement

Le classement des éligibles s'effectue à l'aide d'un barème national fondé sur deux critères :

- L'ancienneté de l'agent (calculée sur la base de l'échelon et l'ancienneté dans l'échelon au 31/08 ainsi que l'ancienneté dans la plage d'appel)

Echelon et ancienneté dans l'échelon au 31 août	9+2	9+3	10+0	10+1	10+2	10+3	11+0	11+1	11+2	11+3	11+4	11+5 et plus
Ancienneté sans la plage d'appel	0 an	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	10 ans	11 ans et plus
Points d'ancienneté	0	10	20	30	40	50	70	80	90	100	110	120

Exemple : Je suis dans l'échelon 10 depuis 1 an, cela fait donc 3 ans que je suis dans la plage d'appel et je bénéficie de ce fait de 30 points pour le critère de l'ancienneté.

# Comment se déroule la campagne ?

## - L'appréciation de la valeur professionnelle

Elle correspond à l'appréciation finale issue du 3<sup>ème</sup> rdv de carrière qui est pérenne jusqu'à l'inscription de l'agent au tableau d'avancement à la hors classe.

*Pour un agent n'ayant pas eu de rdv de carrière, l'IA-DASEN sur proposition de l'IEN appréciera la valeur professionnelle de l'agent en se basant sur l'expérience et l'investissement de ce dernier tout au long de sa carrière.*

L'appréciation se décline en 4 degrés :	
Excellent	120 points
Très satisfaisant	100 points
Satisfaisant	80 points
A consolider	60 points

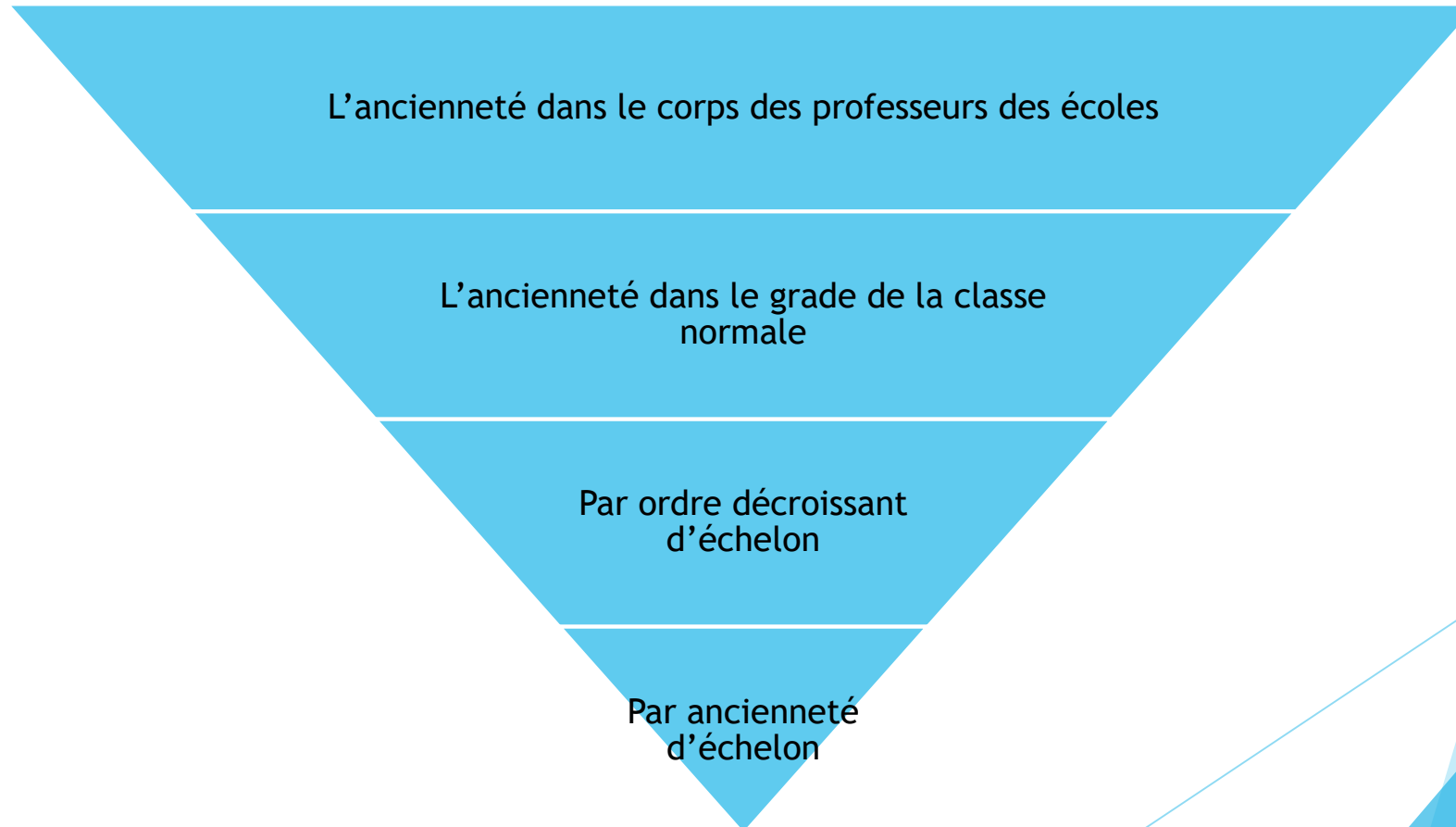


**L'appréciation est conservée jusqu'à ce que l'agent obtienne sa promotion.**

# Comment se déroule la campagne ?

Les points de l'ancienneté et de l'appréciation de la valeur professionnelle s'additionnent pour établir le barème de l'agent.

*En cas d'égalité de barème*, l'administration se fonde sur les critères suivants :



# Comment se déroule la campagne ?

## Possibilité d'un retrait de promotion

- A titre exceptionnel, une opposition à une promotion à la hors classe peut être formulée par l'IA-DASEN à l'encontre de tout agent promouvable après consultation de l'IEN.
- Elle ne vaut que pour la campagne en cours.

# Comment se déroule la campagne ?

## Classement et nomination

Le classement est publié à la rentrée 2023 sur les sites des DSDEN Nord et Pas-de-Calais.

Les agents promus sont nommés au grade de la hors classe au 01/09/2023.



Pour bénéficier d'une liquidation de la retraite prenant en compte la promotion, il est nécessaire d'avoir exercé au moins 6 mois en qualité de professeur des écoles dans le grade de la hors classe.

Les professeurs des écoles ayant commencé une année scolaire sont tenus de continuer à exercer jusqu'à la fin de cette année scolaire.

# CONTACTS

## DSDEN du Nord :

[dsden59.dpep-bgc@ac-lille.fr](mailto:dsden59.dpep-bgc@ac-lille.fr)

Cheffe de bureau :	Mme Eloïse MUSCAT	
Adjointe à la cheffe de bureau :	Mme Nancy CLAUS	03.20.62.32.65
Gestionnaires :	Mme Chloé BRETEL	03.20.62.30.31
	Mme Virginie LECLERCQ	03.20.62.32.27
	Mme Karine PAJOT	03.20.62.30.19

## DSDEN du Pas-de-Calais :

[ce.i62dp-a3@ac-lille.fr](mailto:ce.i62dp-a3@ac-lille.fr)

Chef de bureau :	Monsieur Benjamin GUYOT	
Adjointe au chef de bureau :	Madame Audrey GLORIEUX	03.21.23.82.39
Gestionnaire :	Isabelle PAPIN	03.21.23.82.65